

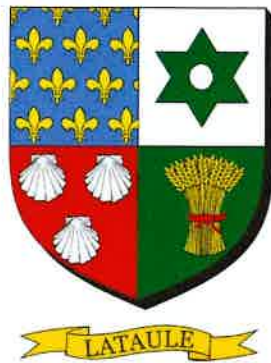
Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 060-216003483-20250130-2025_003-AI

S²LO



MAIRIE de LATAULE

ARRETE N°2025-003 Arrêté portant retrait des délégations au 2^{ème} adjoint

Le maire de Lataule,

Vu l'arrêté n°2020-011 en date du 23/05/2020, par lequel il a donné délégation à Monsieur Renaud DUFOUR, 2^{ème} adjoint, pour la police administrative municipale, l'urbanisme, les fêtes et cérémonies,

Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article 1^{er}.

Les délégations données à Monsieur Renaud DUFOUR, 2^{ème} adjoint, par l'arrêté susvisé sont rapportées.

Article 2 .

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié en ligne. Copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 .

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Lataule, le 04/02/2025

Le Maire,
René MAHET

Publié le : 04/02/2025
Mis en ligne le : 04/02/2025

